



COMMUNE DE PALLUAU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 4 MARS 2021 – 20H
ESPACE DE LA GÂCHÈRE – SALLE DELAROZE
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Étaient présents : MMES Marcelle BARRETEAU – Sandrine FUZEAU - Virginie LEBERT– Catherine PERROCHEAU – Anne-Lise VALLET MM. Pascal AVRIT – Robert BOURASSEAU – Renaud DES PORTES DE LA FOSSE – Pascal TRETON – **Absent excusé** : MM Bruno MARTEAU

Pouvoirs : Mathilde GUIBRETEAU pour Anne-Lise VALLET – Pierre AUTEXIER pour Catherine PERROCHEAU – Guillaume BUTEAU pour Marcelle BARRETEAU – Nathalie REMAUD pour Sandrine FUZEAU

Présents 8 Votants 12 Convocations adressées le : 26/02/2021 CRS publié le 10/03/2021

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Pascal AVRIT a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le conseil municipal, après délibération, approuve le procès-verbal du 18 février 2021.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

DM	Date	DPU	Description
DM_10	15/02/21	DPU	RENONCIATION À ACQUÉRIR - TERRAIN A BATIR - AB 117 - 13 RUE DE L'ANCIENNE GARE
DM_11	16/02/21	MARCHÉS - CONTRATS	PLAN D'ÉPANDAGE PLAN D'EAU À SG ENVIRONNEMENT - 6 121,20 € TTC
DM_12	23/02/21	MARCHÉS - CONTRATS	TX RENOVATION RÉSEAU E.U. PONT-CHANTERELLE - HONORAIRE SICAA - 3800 HT
DM_13	23/02/21	MARCHÉS - CONTRATS	TX RENOVATION RÉSEAU E.U. PONT-CHANTERELLE - ATLANTIQUE REHABILITATION - 31 064,40 € HT

BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DÉLIBÉRATION N° 2021_3D1

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Madame le Maire soumet à approbation le compte de gestion 2020 du budget principal, transmis par la trésorière et visé par la Direction Générale des Finances Publiques de la Vendée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion 2020 du budget principal n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget principal dressé par le Comptable public.

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DÉLIBÉRATION N° 2021_3D2

Madame le Maire s'est retiré de la salle des séances au moment du vote du compte administratif.

Présents 8 Votants 11

Le conseil municipal, sous la présidence de Sandrine FUZEAU - adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Marcelle BARRETEAU, maire,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00	172 238,13	0,00	114 281,91	0,00	286 520,04
Opérations de l'exercice	792 708,53	1 022 146,00	271 853,94	251 170,25	1 064 562,47	1 273 316,25
TOTAUX	792 708,53	1 194 384,13	271 853,94	365 452,16	1 064 562,47	1 559 836,29
Résultats de clôture		401 675,60		93 598,22		495 273,82

Restes à réaliser			64 049,27	77 515,00	64 049,27	77 515,00
TOTAUX CUMULÉS	792 708,53	1 194 384,13	335 903,21	442 967,16	1 128 611,74	1 637 351,29
Résultats définitifs		401 675,60		107 063,95		508 739,55

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL 2021 DÉLIBÉRATION N° 2021_3D3

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2021 préparé avec l'adjoint aux Finances dont les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement à 1 353 390 € et en section d'investissement à 1 289 598 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 353 390,00 €	1 353 390,00 €
Section d'investissement	1 289 598,00 €	1 289 598,00 €
TOTAL	2 642 988,00 €	2 642 988,00 €

Madame le Maire précise que le détail de la section d'investissement figure sur la délibération ci-dessous n° 2021_3D4.

ACHATS ET TRAVAUX 2021 (DÉTAIL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT) DÉLIBÉRATION N° 2021_3D4

Le conseil municipal, vu le vote du budget primitif 2021, sur proposition du Maire,

DÉCIDE de réaliser les études, les achats et les travaux ci-dessous.

Il est précisé que Madame le Maire est autorisée, conformément à ses délégations à engager les dépenses dans la limite des inscriptions budgétaires.

LES ÉTUDES	Estimation des coûts HT	Observations
Remise à niveau SYDEV	3 000 €	Travaux à réaliser en urgence suite aux visites de contrôles au sol
SyDEV – Branchement compteur plan d'eau	6 000 €	Travaux à intégrer dans le projet global du plan d'eau
Pose des 2 EVOFLASH	2 483 €	Sécuriser le passage piéton entre le plan d'eau et le parking de la caserne

LES ACQUISITIONS	Estimation des coûts TTC	Observations
Balayeuse et tonne à eau	6 831,46 €	Matériels services techniques (RAR 2 831,46€)
Illuminations de Noël 2020 + 2021	5 000 €	En fonction des travaux au plan d'eau
Panneaux de signalisation	2 000 €	
Panneau d'affichage et application mobile	22 000 €	

Signalétique stationnement	1 000 €	
Panneaux valorisation patrimoine et chemin olfactif	2 000 €	Projet CME (panneaux historiques)
Jeux de cour Ecole du Verger 2020 + 2021	4 000 €	
Aménagement cour d'école du Verger 2020	10 000 €	
Vidéo surveillance intérieur de la Gâchère	2 000 €	
Informatique école et mairie	4 000 €	
Alarme sécurisation de l'école du Verger	1 000 €	
Serrures connectées Gâchère et maison citoyenne	2 000 €	
Défibrillateur (remplacement CMO + Eglise)	3 300 €	

TERRAINS/VOIRIE	Estimation des coûts TTC	
Entretien de la voirie 2020 + 2021	35 000 €	
Achat terrain Fisson/Gréau	38 000 €	
Piste cyclable	10 000 €	
Plan de remise en état des trottoirs – report 10 000 € de 2020)	23 304 €	Tampons E.P.
Effacement réseaux av. de Gaulle (ENEDIS)	4 467,60 €	RAR
Cimetières – parking et allées en enrobé	37 800 €	
Pourtour de l'église en enrobé	3 200 €	
Parking mairie (plantations et enrobé)	23 970,16 €	RAR 22 970,16 €
Sécurisation rue de Lattre de Tassigny	10 000 €	
PLAN D'EAU et parking de l'école privée	214 000 €	
CAMPING – équipement report 2020 + Clôture	3 500 €	Clôture dans le fond du terrain
RUE DES ISLEAUX Dossier instruit par la SPL et ARD. Subvention DSIL RELANCE acceptée pour 33 000 €	270 000 €	Ecluse, liaison douce, covoiturage, stationnements, plateau surelevé.
Bordures de stationnement	1 000 €	
Accueil camping-car - Clérembault	2 400 €	
BÂTIMENTS COMMUNAUX	Estimation des coûts TTC	
Lucioles – Isolation	1 690,80 €	RAR
EXTENSION ATELIERS MUNICIPAUX ET STOCKAGE ASSOCIATIF	323 712 €	RAR 23 712 € (honoraires architecte) Le dossier n'a pas reçu de subvention DETR-DSIL. Mme le Maire propose de revoir le projet
Couverture de sanitaire du CDL « Jeux m'éclate »	5 194,46 €	RAR
Maison citoyenne	20 000 €	
RÉNOVATION DE L'ESPACE DE LA GACHÈRE	1 399,79 €	RAR
Entretien des LOCATIFS COMMUNAUX	58 000 €	11 rue de Lattre/Lucioles 6 bis et le 8 + ravalement des façades / ex local APE
Portails atelier et chemin des vallées	4 000 €	
Bardage boulodrome	2 800 €	
Préau du plan d'eau	1 500 €	Achat du matériel

Madame le Maire précise que sur le PPI, était inscrit le programme d'effacement des réseaux Clemenceau-Moulin du Terrier lié au passage de la fibre optique. Compte tenu de l'avancement du projet EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX notamment, il a été convenu avec le SyDEV de retarder le démarrage des travaux. Ainsi, le financement pourra être reporté sur 2022.

**SERVICE ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020
DÉLIBÉRATION N° 2021_3D5**

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Madame le Maire soumet à approbation le compte de gestion 2020 du budget assainissement, transmis par la trésorière et visé par la Direction Générale des Finances Publiques de la Vendée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion 2020 du budget assainissement n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget assainissement dressé par le Comptable public.

**SERVICE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DÉLIBÉRATION N° 2021_3D6**

Madame le Maire s'est retirée de la salle des séances au moment du vote du compte administratif.

Présents 8 Votants 11

Le conseil municipal, sous la présidence de Sandrine FUZEAU - adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Marcelle BARRETEAU, maire,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00	61 238,97	12 813,84		12 813,84	61 238,97
Opérations de l'exercice	96 886,60	125 289,54	59 721,20	58 384,20	156 607,80	183 673,74
TOTAUX	96 886,60	186 528,51	72 535,04	58 384,20	169 421,64	244 912,71
Résultats de clôture		89 641,91	14 150,84			495 273,82
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	96 886,60	186 528,51	72 535,01	58 384,20	169 421,64	244 912,71
Résultats définitifs		89 641,91	14 150,84			75 491,07

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**SERVICE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021_3D7**

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2021 préparé avec l'adjoint aux Finances dont les dépenses et les recettes s'équilibrent en section d'exploitation à 183 639 € et en section d'investissement à 162 537 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif du service assainissement pour l'année 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	183 639,00 €	183 639,00 €
Section d'investissement	162 537,00 €	162 537,00 €
TOTAL	346 176,00 €	346 176,00 €

Madame le Maire précise que le détail de la section d'investissement figure sur la délibération D9.

SERVICE ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020
DÉLIBÉRATION N° 2021_3D8

Le conseil municipal, considérant :

Le résultat de la section d'exploitation de l'exercice :

A - Résultat de l'exercice 2020	28 402,94 €
Résultats antérieurs reportés	61 238,97 €

C - Résultat à affecter	89 641,91 €
-------------------------	-------------

Le résultat de la section d'investissement de l'exercice :

D - Solde d'exécution N – 1	- 1 337,00 €
Résultat de l'exercice	
D001 (besoin de financement)	- 12 813,84 €
D001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser :	0,00 €
F - Besoin de financement :	14 150,84 €

Statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 89 641,91 €,

Et décide :

- d'affecter en réserve R 1068 en investissement la somme de **14 150,84€**
- d'affecter à l'excédent report à nouveau créditeur le solde de **75 491,07 €**

ACHATS ET TRAVAUX 2021 (DÉTAIL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT)
DÉLIBÉRATION N° 2021_3D9

Le conseil municipal, vu le vote du budget primitif 2021 du service assainissement et sur proposition du Maire, décide de réaliser les études, les achats et les travaux ci-dessous.

Il est précisé que Madame le Maire est autorisée, conformément à ses délégations à engager les dépenses dans la limite des inscriptions budgétaire.

Étude diagnostic du réseau	40 000,16 €
Programme 2021 – rénovation du réseau rue du Pont-Chanterelle (de la place de la Fontaine au pont)	50 000,00 €

BUDGET LOTISSEMENTS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020
DÉLIBÉRATION N° 2021_3D10

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Madame le Maire soumet à approbation le compte de gestion 2020 du budget lotissements, transmis par la trésorière et visé par la Direction Générale des Finances Publiques de la Vendée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion 2020 du budget lotissements n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget lotissements dressé par le Comptable public.

BUDGET LOTISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DÉLIBÉRATION N° 2021_3D11

Madame le Maire s'est retirée de la salle des séances au moment du vote du compte administratif.

Présents 8 Votants 11

Le conseil municipal, sous la présidence de Sandrine FUZEAU - adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Marcelle BARRETEAU, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

ÉTAT NÉANT

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET LOTISSEMENT 2021 DÉLIBÉRATION N° 2021_3D12

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2021 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement à 81 000 € et en section d'investissement à 80 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	81 000 €	81 000 €
Section d'investissement	80 300 €	80 300 €
TOTAL	161 300 €	161 300 €

FOURNITURES SCOLAIRES ET SUBVENTION PÉDAGOGIQUE DÉLIBÉRATION N° 2021_3 D13

Le conseil municipal, vu la demande émanant du directeur de l'école publique, et sur proposition du maire,

DÉCIDE d'attribuer à l'école publique « Le Verger », un budget de fournitures scolaires de 5 170 € pour l'année civile 2021 représentant 47 € x 110 élèves inscrits le jour de la rentrée 2020.

DÉCIDE d'accorder un crédit de 800 € au titre de la subvention pédagogique pour l'année civile 2021 et de reporter le crédit de 800 € de l'année 2020 non utilisé en raison du coronavirus.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DÉLIBÉRATION N° 2021_3 D14

Le conseil municipal,

Sur proposition du Maire,

Décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de 2021 :

AS. PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE : 10 € x 57 enfants de Palluau Anne-Lise VALLET s'est retirée de la salle des séances au moment du vote Présents : 8 votants 11	570,00 €
APEL RPI PRIMAIRE PALLUAU LA CHAPELLE-PALLUAU 10 € x 44 enfants de Palluau Sandrine FUZEAU s'est retirée de la salle des séances au moment du vote Présents : 8 votants 11	440,00 €
OGEC DU RPI Accompagnement et surveillance cantine 60€ x 44 enfants de Palluau Sandrine FUZEAU s'est retirée de la salle des séances au moment du vote	2 640,00 €

Présents : 8 votants 11	
OGEC DU RPI Garderie - somme forfaitaire Sandrine FUZEAU s'est retirée de la salle des séances au moment du vote Présents : 8 votants 11	2 700,00 €
MAIRIE D'AIZENAY (RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉS AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ) 10 €/enfant	100,00 €
AS SPORTIVE DU COLLÈGE ST PAUL 15 € x 11 adhérents de Palluau	165,00 €
AMP BASKET 15€ x 4 licenciés de Palluau	60,00 €
PALLUAU ATHLÉTIC CLUB CANTONNAL 15€ X 16 licenciés de Palluau	240,00 €
USSEP (CLUB DE FOOTBALL) 15€ X 23 licenciés de Palluau	345,00 €
JUMELAGE PALLUDÉEN 15 € x 39 adhérents de Palluau	585,00 €
UNC (somme forfaitaire pour achat de gerbes le 8 mai et 11 novembre)	130,00 €
BOURDONS ET CHANTERELLE 15 € x 2 adhérents de Palluau	30,00 €
ILS, ELLES, DANSES – ST ETIENNE (10 € x 15 adhérents de Palluau)	200,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS ST ETIENNE DU BOIS (campagne recrutement)	150,00 €
COMITÉ DES FÊTES (PAIEMENT DIRECT AU FOURNISSEUR FEU D'ARTIFICE)	5 000,00 €

Les demandes suivantes sont refusées :

CHAMBRE DES MÉTIERS (URMA VENDÉE)	ADMR
MFR - ST GILLES CROIX DE VIE	UDAF 85
BTP CFA AFORBAT - LA ROCHE / YON	ÉCOUTE PARENTS - LA ROCHE SUR YON
I.M.E. LA ROCHE SUR YON "LES TERRES NOIRES"	SOS FEMMES VENDÉE
VALENTIN HAÛY	LA CICADELLE
AREAMS	AFSEP
ASS. DES DIABÉTIQUES VENDÉE - LA ROCHE	ADAPEI
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR - AIZENAY	FRANCE ADOT85

DÉLÉGATION DU MAIRE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN DÉLIBÉRATION N° 2021_3 D15

Par adoption des motifs exposés par le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- déléguer au Maire, pour la durée du mandat, le pouvoir « d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ».

PRÉCISE que l'exercice de ce droit de préemption urbain porte sur les zones classées par les documents d'urbanisme zones urbaines (U) et à urbaniser (AU), à l'exception des zones classées à vocation économique (UE) et (1AUe).

INDIQUE que le Maire devra rapporter lors de chaque conseil municipal les décisions prises en vertu de cette délégation.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ORGANISATION DES MOBILITÉS » ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE DÉLIBÉRATION N° 2021_3 D16

Madame le Maire rappelle que la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite « LOM » vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des communautés de communes sous réserve que celles-ci délibèrent dans ce sens avant le 31 mars 2021.

A défaut, la compétence est exercée par la région sur le territoire de la communauté de communes concernée à partir du 1er juillet 2021.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le transfert de la compétence « Organisation des mobilités » et à cette occasion une mise à jour des statuts de la communauté de communes Vie et Boulogne pour les raisons suivantes :

- L'article 13 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique de la loi a supprimé la notion de compétence exercée à titre optionnelle. Il n'y a plus désormais que deux catégories de compétences : celles obligatoires et celles supplémentaires.
- La compétence « eau » est devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2020. Il y a donc lieu de l'ajouter aux compétences obligatoires et de la supprimer des compétences optionnelles.
- Il convient également de restituer la compétence «Foyer Soleil d'Apremont» dans la mesure où cet équipement a été récemment rétrocédé à la commune d'Apremont (délibération 2019D109).
- Il convient de retirer enfin la compétence «Transport à la demande en qualité d'organisateur secondaire par délégation de l'autorité organisatrice» dans la mesure où la communauté de communes deviendra autorité organisatrice de la mobilité (AOM) après le transfert de «Organisation des mobilités».

Par adoption des motifs exposés par Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le transfert de la compétence « Organisation des mobilités » avec effet au 1^{er} juillet 2021.
- D'approuver les modifications statutaires et la restitution de la compétence « Foyer soleil d'Apremont » avec effet au 1^{er} juillet 2021.
- D'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de communes joints à la présente délibération.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger Madame le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

**MAISON CITOYENNE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE ET PLAN DE FINANCEMENT
DÉLIBÉRATION N° 2021_3 D17**

En 2020, le Conseil Départemental a décidé la mise en place d'un dispositif transitoire au Contrat Territoire permettant de poursuivre, sur les projets prêts à démarrer en 2021, leur soutien à l'investissement public local au service du développement et de l'aménagement des territoires vendéens.

Le 27 novembre, l'assemblée départementale a fixé une enveloppe exceptionnelle d'un peu plus de 10 M€ pour les communes et 5 M€ pour les intercommunalités.

La subvention pour la commune s'élève à 15 230,10 € et doit représenter un maximum de 80% du projet.

Madame le Maire propose d'inscrire les travaux de LA MAISON CITOYENNE et propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT 21 500 € comprenant : la peinture intérieure, la mise aux normes de l'électricité, la plomberie – sanitaire PMR, l'installation d'une PAP, les huisseries intérieures, la signalétique, mobilier, serrure connectée et sécurité incendie

FINANCEMENT

Subvention Conseil Départemental	15 230,10 €
Autofinancement	6 269,90 €

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

**PRÊT DU TABLEAU « LE MARIAGE DE LA VIERGE ET DE JOSEPH » AVENANT 1 À LA
CONVENTION PASSÉE AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
DÉLIBÉRATION N° 2021_3 D18**

En raison de la fermeture de l'exposition liée à la COVID19, le Conseil Départemental propose de prolonger l'exposition du 15 mars au 29 août 2021 et de passer un avenant n° 1 à la convention de prêts d'œuvres dans le cadre de l'exposition « TRÉSORS RÉVÉLÉS DE VENDÉE : LE PATRIMOINE DÉPOUSSIÉRÉ »

Après délibération, le conseil municipal décide de passer un avenant n° 1 à la convention et autorise le maire ou son représentant à le signer.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Séance levée à 22H10

Le Maire

Marcelle BARRETEAU

